Délibérations examinées lors de la séance du
Bureau communautaire du 30 juin 2025

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Bureau est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : www.valesdunes.fr

N° de délibération	Intitulé	Décision
2025/19B	Modification des tarifs de la régie de l'office de tourisme	Approuvée
2025/20B	Mission d'assistance au représentant de l'autorité concédante (ARAC) ZAC de la Dolomède	Approuvée
2025/21B	Renouvellement de la convention d'assistance juridique avec Juriadis	Approuvée

L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications.